



Par e-mail: recht@bwo.admin.ch

Berne, 18 décembre 2024

Consultation : Modification de la loi sur le logement

Madame, Monsieur,

Vous avez invité notre parti à prendre position sur le projet de consultation visé en titre. Nous vous remercions de nous offrir l'opportunité de nous exprimer à ce sujet.

Le projet de révision porte sur une modification apportée à la loi sur logement (LOG). Il est proposé d'introduire un modèle de loyer basé sur les coûts réels, afin de simplifier les règles de calcul actuelles, souvent complexes, tout en améliorant la transparence pour les logements bénéficiant de mesures d'encouragement indirect. Le nouveau modèle est fondé sur les dépenses effectives pour les frais de financement et sur des forfaits pour les frais d'exploitation liés à la valeur d'assurance du bâtiment.

Simplification et transparence bienvenues

La population suisse fait face à une augmentation généralisée du coût de la vie contre laquelle Le Centre est fermement engagé. La flambée des loyers alimentée par la pénurie sévère de logements dont souffrent un nombre croissant de régions pèse lourd sur le portemonnaie des ménages. Cette situation menace d'exclure les personnes les plus vulnérables, pour lesquels des logements accessibles sont essentiels. Face à cette situation inquiétante, Le Centre appelle à œuvrer partout où il est possible afin de prendre des mesures concrètes et durables en vue de maîtriser les coûts et de garantir un accès équitable au logement.

A cet égard, les aides indirectes octroyées par la Confédération via le capital du Fonds de roulement aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique jouent un rôle précieux puisqu'elles contribuent à la construction, la rénovation et à l'acquisition de logements à loyer modéré pour les personnes économiquement moins bien loties. Il convient donc de veiller à ce que le modèle de loyer au cœur de ce système offre les bases nécessaires afin de fixer le montant de ces loyers de la manière la plus responsable et transparente possible. C'est pourquoi, dans les grandes lignes, Le Centre accueille favorablement le projet porté à consultation qui contient un nouveau modèle de loyer lequel est bâti sur la base des coûts réels. Le Centre salue une orientation pragmatique qui permet de s'extraire d'un calcul fastidieux. Cet instrument, qui gagne ainsi en transparence, sera utile tant dans les procédures de contestation que dans le contrôle périodique des loyers.

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de prendre position et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures,

Le Centre

Sig. Gerhard Pfister
Président Le Centre Suisse

Sig. Gianna Luzio
Secrétaire générale Le Centre Suisse